

## Commune de GAUDREVILLE-LA-RIVIERE (Eure)

---

### PROCÈS VERBAL Compte-rendu de réunion ordinaire du Conseil Municipal SEANCE DU 12 juillet 2023

(Convocation du 05 juillet 2023)

En exercice	Présents	Votants
10	7	10

Le **douze juillet deux mille vingt-trois** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Ghislain HOMO, le Maire.

Présents : M. Ghislain HOMO, Maire, Mme Françoise DUVRAC, M. Djeilali BERRAYAH, adjoints, Élise BUISSON, Marion ROBERT, M<sup>rs</sup>, Philippe VANHUMBEECK, Jacky CRESTEY-HONORÉ

Mme Marie-France VERGONJANNE a donné pouvoir à Mme Elise BUISSON

M. Fabien LEFEBVRE a donné pouvoir à M. Djeilali BERRAYAH

M. Grégoire BATAILLE a donné son pouvoir à M. Ghislain HOMO

☞ Mme Françoise DUVRAC est nommée secrétaire de séance.

Les comptes-rendus du 15 juin ont été validés.

\*\*\*\*\*

### 1 - PLU : SÉANCES COMPLÉMENTAIRES

Madame Françoise DUVRAC informe le Conseil Municipal que le PLU est terminé, comme indiqué dans les conseils précédents, le cabinet d'architecture a effectué des réunions supplémentaires nécessaires à l'enrichissement du document, compte tenu des remarques des PPA. Il est nécessaire de réactualiser l'offre de prix de base établi par CBC Architecture.

Le montant du dépassement est de 5 900.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des présents et des représentés pour le paiement des dernières factures

## **2 - DROIT DE PRÉEMPTION**

Monsieur le Maire fait lecture du courrier reçu par la Préfecture de l'Eure concernant la délibération instituant le droit de préemption urbain.

La zone N n'étant ni une zone urbaine ni une zone à urbaniser, il n'est donc pas possible d'instituer un droit de préemption sur cette zone. Il convient donc de procéder à la modification de la délibération n° 22.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité des présents et des représentés, M. Le Maire de modifier la délibération 22 qui sera renvoyée à la Préfecture en annule et remplace.

## **3 – CHOIX D'UN REPRÉSENTANT DÉONTOLOGUE**

Le sujet n'ayant pu être traité, il est reporté à la prochaine séance.

## **4 – AIDE FINANCIÈRE A LA DÉROGATION SCOLAIRE**

M. Le Maire souhaite interroger le Conseil Municipal au sujet de l'aide financière à la dérogation scolaire. Il propose qu'aucune dérogation et aide financière soient délivrées à des familles sollicitant la fréquentation d'un établissement scolaire autre que ceux du SIVOS.

Toutefois, il peut être envisagé, sous condition exceptionnelle, (enfant handicapé, établissement spécialisé...) un accord pour une dérogation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des présents et des représentés, qu'il ne sera fait aucune dérogation scolaire sauf dans des spécifiques.

## **DIVERS**

### **SIVOS**

☞ Mme Marion ROBERT fait le compte-rendu de la réunion SIVOS du 10 juillet 2023. Le bus n'est pas passé aux mines, il a le droit de rouler mais sans les enfants. La présidente du SIVOS a donc loué 2 bus pour finir l'année scolaire. Il a été évoqué de changer ce bus pour en racheter 2 de 15 places. Cette proposition a été mise en retrait en attendant d'avoir un chiffrage de ces nouvelles dépenses notamment le coût de l'investissement, des frais de 2 chauffeurs. A part les maternelles, les accompagnants ne sont pas obligatoires pour un petit groupe.

☞ Accueil à l'école de Glisolles : Mme Danielle JEANNE propose de prolonger l'accueil de 16h20 à 17 h à l'école de Glisolles pour un montant de 1.20 €. Un débat a eu lieu quant à ce tarif car il faudra peut-être compter une personne de plus. Après débats, il a été décidé de faire payer aux familles 1.50 € par enfant. Un vote a été décidé, les représentants de Gaudreville ont voté pour quant au principe mais contre sur le tarif le considérant comme insuffisant. Une période probatoire de 3 mois sera faite dès la rentrée afin d'étudier ce projet et ses coûts.

☞ Point personnel : Marie-Noëlle part en retraite, elle effectuait 26 heures pour le compte de la Communauté de Communes de Conches et 9 heures pour le SIVOS. Elle sera remplacée par Mylène et une personne devra être recrutée.

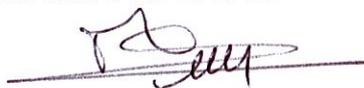
☞ Mme Marion ROBERT demande confirmation que seules les cartes de bus lycéens et collégiens sont prises en charge par la commune. M. Le Maire répond oui cette année encore la commune prend à sa charge une partie des cartes.

☞ M. Le Maire présente un devis pour le remplacement des tables de réception de la commune qui sont lourdes et difficiles à manipuler.

Le devis comprend 15 tables de 183x76 cm, pliantes et en polypropylène. Le montant pour 15 tables et un chariot de transport s'élève à 1 564.14 € TTC. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des présents et des représentés l'achat de ses nouvelles tables.

La séance est levée à 19 heures 45 minutes

Françoise DUVRAC  
Secrétaire de Séance



Ghislain HOMO,  
Maire de Gaudreville la Rivière



